



AMAP des Trois Vallées
www.amapdestroisvallees.fr



CONTRAT D'ENGAGEMENT
"PARTAGE DES RECOLTES DES LEGUMES"

Saison 2026

Le présent contrat est passé entre :

Le maraîcher partenaire : Hugo Diouy « Chez Georges » 7 hameau du Courtelin, 02330 CONNIGIS diouy.hugo@hotmail.fr	L'adhérent(e) de l'AMAP : Nom : Prénom : Adresse : Tél. : E-mail :
Pour information, référente « légumes » de l'AMAP : Jocelyne Servat Mail : legumes@amapdestroisvallees.fr Tél. 06 50 63 78 28	

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, à savoir :

1 - Engagements de l'adhérent

- Adhérer à l'association "AMAP des Trois Vallées " et régler pour l'année civile le montant de la cotisation défini lors de l'assemblée générale.
- Pré-financer la production en préachetant pour une saison (huit mois) un **nombre de paniers** compris **entre 16** (un panier une semaine sur deux) **et 32** (un panier chaque semaine), en choisissant pour toute la saison soit le **grand panier à 15 €** soit le **petit panier à 10 €**,
- En cas de rupture, s'engager à trouver un remplaçant pour la fin du contrat,
- **Participer au moins 4 fois par an aux permanences** des distributions et au nettoyage du local (2 personnes sont requises à chaque permanence).
- Respecter les horaires de distribution et, en cas de retard prévu, prévenir le référent la veille de la distribution.
- Pour information, les paniers qui ne seront pas collectés à la fin de la distribution seront offerts aux personnes présentes.

2 - Engagements du maraîcher partenaire

- Livrer chaque semaine pendant **32 semaines** des produits de qualité, respectant les règles de l'agriculture paysanne.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Cultiver dans le respect de la terre et de la biodiversité.
- Être présent sur les lieux de partage.
- Faire visiter son exploitation une fois par an.

3 - Engagements communs

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.).
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Participer à une réunion annuelle afin de décider des plantations.

4 - Lieu et horaires des distributions

Le **jeudi soir de 18 h à 19 h** à Condé-en-Brie, du **23 avril 2026** au **26 novembre 2026**.

5 - La part de récolte hebdomadaire

À titre indicatif, car soumis aux aléas naturels, chaque panier à 15 € comprendra au moins 5 légumes différents.

6 – Type de panier, nombre, modalités de paiement

Entourez dans l'un des tableaux ci-dessous la case correspondant au **nombre de paniers souhaités** et les **modalités de paiement** choisies. Les chèques sont récoltés à la signature et encaissés au fur et à mesure de l'avancée de la saison avec 1 mois d'avance. (Précisez si le nom de l'adhérent est différent des chèques)

Grand panier à 15 €				
Nombre de paniers	Prix total	Nombre de chèques et montant de chaque chèque		
		1 chèque de	2 chèques de	3 chèques de
16	240	240,00 €	120,00 €	80,00 €
17	255	255,00 €	127,50 €	85,00 €
18	270	270,00 €	135,00 €	90,00 €
19	285	285,00 €	142,50 €	95,00 €
20	300	300,00 €	150,00 €	100,00 €
21	315	315,00 €	157,50 €	105,00 €
22	330	330,00 €	165,00 €	110,00 €
23	345	345,00 €	172,50 €	115,00 €
24	360	360,00 €	180,00 €	120,00 €
25	375	375,00 €	187,50 €	125,00 €
26	390	390,00 €	195,00 €	130,00 €
27	405	405,00 €	202,50 €	135,00 €
28	420	420,00 €	210,00 €	140,00 €
29	435	435,00 €	217,50 €	145,00 €
30	450	450,00 €	225,00 €	150,00 €
31	465	465,00 €	232,50 €	155,00 €
32	480	480,00 €	240,00 €	160,00 €

Petit panier à 10 €			
Nombre de paniers	Prix total	Nombre de chèques et montant de chaque chèque	
		1 chèque de	2 chèques de
16	160	160,00 €	80,00 €
17	170	170,00 €	85,00 €
18	180	180,00 €	90,00 €
19	190	190,00 €	95,00 €
20	200	200,00 €	100,00 €
21	210	210,00 €	105,00 €
22	220	220,00 €	110,00 €
23	230	230,00 €	115,00 €
24	240	240,00 €	120,00 €
25	250	250,00 €	125,00 €
26	260	260,00 €	130,00 €
27	270	270,00 €	135,00 €
28	280	280,00 €	140,00 €
29	290	290,00 €	145,00 €
30	300	300,00 €	150,00 €
31	310	310,00 €	155,00 €
32	320	320,00 €	160,00 €

Pour information, calendrier des encaissements

	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
1 chèque	X						
2 chèques	X				X		
3 chèques	X			X			X

Ce contrat est établi en **3 exemplaires**. Un exemplaire est conservé par l'amapien, un autre par le maraîcher partenaire, le troisième par la référente.

Fait à _____ le _____

Nom et signature
de l'adhérent(e)

du maraîcher

de la référente légumes de l'AMAP